

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 mars à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Guy COQUELLE, Maire.

**Étaient présents :** M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES, Mme Annie FRERE, M. Jean-Michel DOLACINSKI, M. Pierre DELEPORTE, Mme Linda WIART, M. Michel SLOMIANY adjoints, M. Aymeric DOLLE, M. Régis BEDOU, Mme Lydie WAELES, Mme Mathilde MANIA, M. Christophe BELOT, Mme Sandrine BILLOIR, M. Jérôme HERLAUT, M. Christian SPARROW, M. Michel BISIAUX, M. Pierre BOUREL, Mme Claire-Marie DUREUX

**Étaient absents excusés :** Mme Delphine TOFFIN, Mme Mathilde MASCLLET, M. Arnaud LEPROHON, Mme Anne DE RENTY, Mme Nathalie LURKA

**Étaient absents non excusés :**

**Procurations :** M. Arnaud LEPROHON donne procuration à Mme Thérèse WARGNIES, Mme Anne DE RENTY donne procuration à M. Michel SLOMIANY, Mme Delphine TOFFIN donne procuration à M. Guy COQUELLE, Mme Mathilde MASCLLET donne procuration à Mme Mathilde MANIA

Un scrutin a eu lieu, M. Aymeric DOLLE, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

**Nombre :**

de conseillers en exercice : 23

de présents : 18

de votants : 22

**Date de convocation :**

Le 8 Mars 23

**Publiée le :** 15 mars 23

### 23.09 - Re conduite de la demande de subvention ADVB pour la valorisation paysagère d'un talweg

Vu la délibération du 28 février 2022 de demande de subvention ADVB pour la valorisation paysagère d'un talweg au val d'Hermente.

M. le Maire rappelle au conseil qu'il l'a autorisé à déposer une demande de subvention ADVB 2022 pour la valorisation paysagère d'un talweg au val d'Hermente. Ce projet d'un montant de 148 977 € n'a pas été retenu par le département du Nord.

M. le Maire explique qu'en 2023, les modalités de demandes de subvention ADVB ont changé. Désormais, le demandeur doit obligatoirement être le maître d'ouvrage du projet pour lequel la demande de subvention est faite.

En l'espèce, le projet est porté par Nordsem dans le cadre du contrat de concession signé pour l'aménagement du Val d'Hermente. Tous ces aménagements ne seront rétrocédés à la commune qu'en fin d'opération.

Il propose donc d'autoriser Nordsem à redéposer le dossier de demande de subvention de valorisation paysagère d'un talweg au val d'Hermente au titre de l'ADVB 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

Accepte que Nordsem sollicite une subvention ADVB 2023 pour le projet susmentionné,

Approuve le plan de financement ci-joint :

<u>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</u>			
<u>DEPENSES EN € H.T</u>		<u>RECETTES EN € H.T</u>	
Coût du projet HT	148 977 €	ADVB 2023	59 590 €
		Financement Nordsem	89 387 €
Montant Total HT du projet	148 977 €	Montant Total des recettes	148 977 €

Pour copie conforme  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire  
Guy COURELLE



La présente délibération n° 23-09, qui a été transmise au représentant de l'Etat peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.